



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU COMITE SYNDICAL**

Le vingt juin deux mille vingt-quatre, le Comité Syndical du Syndicat Intercommunal d'Assainissement Fier et Nom s'est réuni dans les bureaux de la station d'épuration sous la présidence de Madame Claire BARRIN.

Date de convocation du Comité Syndical : 11 juin 2024

Nombre de délégués en exercice : 13

Nombre de délégués présents : 7

Nombre de délégués votants : 8

Résultats des votes : 8 pour 0 contre 0 abstention

**Présents** : Claire BARRIN, Benoît BASTARD-ROSSET, Sébastien BRIAND, Stéphane FAURE-HUDRY, Graziella POURROY SOLARI, Serge VAN DE PUTTE, Joël VITTOZ.

**Absent excusé** : Angélique ASSIER, Grégory BAERT, Benjamin DELOCHE, Alain DREAN, Didier LAPALUS, Emmanuel DONAT-MAGNIN.

Frédéric PERRISSIN-FABERT, titulaire, représenté par Benoît BASTARD-ROSSET, suppléant.

Benjamin DELOCHE a donné pouvoir à Claire BARRIN.

Benoît BASTARD-ROSSET a été élu secrétaire de séance.

**Objet** : **VOTE DU TARIF DE LA REDEVANCE DU SERVICE PUBLIC D'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF (ROLE 2024/2025). DEL\_03782024**

Vu la délibération en date du 14/12/2005 décidant de la création du service public d'assainissement non collectif,

Vu les délibérations concordantes des 4 communes du Syndicat,

Vu l'arrêté préfectoral n°2006-686- approuvant la modification des statuts,

CONSIDERANT la nécessité d'équilibrer le budget et SUR PROPOSITION de la Présidente,

Après en avoir délibéré,

Le Comité Syndical,

- **DECIDE** d'augmenter de 2 € TTC le montant forfaitaire annuel de la redevance SPANC, le tarif est donc de **32,73 € HT** soit **36,00 € TTC**.

Le vingt juin deux mille vingt-quatre.

Le Secrétaire de Séance,  
Benoît BASTARD-ROSSET

La Présidente,  
Claire BARRIN



Délibération certifiée exécutoire compte-tenu :

- de sa télétransmission en Préfecture le 27/06/2024

- de sa publication sur le site internet du Syndicat le 28/06/2024

La Présidente,  
Claire BARRIN

